

# Tabac

Politique sectorielle et d'exclusion d'Ostrum AM

Nom de l'entité propriétaire : Gestions

Date d'entrée en vigueur : 27 Janvier 2020

Date de dernière mise à jour : 27 Janvier 2020



Un affilié de  **NATIXIS**  
INVESTMENT MANAGERS

## 1. Références législatives / Réglementaires / Normes professionnelles

### PREAMBULE

**Les politiques sectorielles et d'exclusion sont au cœur de la stratégie RSE d'Ostrum Asset Management.**

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise, Ostrum Asset Management définit des politiques sectorielles et d'exclusion lui permettant d'être en accord :

- avec les ambitions et engagements propres à Ostrum Asset Management, en cohérence avec sa stratégie de Gestion Responsable.
- avec la réglementation nationale et internationale
- avec les engagements Natixis

Les politiques sectorielles et d'exclusion définies et déployées par Ostrum Asset Management ont pour objectif d'identifier les émetteurs qui sont exclus de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

La liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion est actualisée au moins une fois par an.

Retrouver l'ensemble des initiatives RSE d'Ostrum Asset Management sur [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

### CONTEXTE ET ENJEUX

**Ostrum Asset Management poursuit ses actions et son engagement en faveur d'une gestion d'actifs responsable et s'engage à ce sens à ne plus soutenir le secteur controversé du tabac.**

Ostrum Asset Management a défini et déployé une approche de la gestion responsable ambitieuse, déclinée sur l'ensemble de ses processus d'investissement.

Cette démarche vise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI), dont Ostrum Asset Management est signataire depuis 2008.

**En ce sens, Ostrum Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable<sup>1</sup> du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.**

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur les Objectifs de Développement Durable : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

## 2. Champ d'application

La politique d'exclusion du secteur du tabac à vocation à s'appliquer aux fonds dont Ostrum AM est société de gestion financière.

Ostrum AM s'engage en ce sens à :

- Poursuivre l'exclusion du tabac de l'ensemble de ses fonds ISR,
- Exclure le tabac de l'ensemble des fonds ouverts pour lesquels elle est maître des décisions d'investissements,
- Et encourager ses clients à implémenter cette politique au sein de leur fonds dédiés et/ou de leurs mandats gérés financièrement par Ostrum AM. Ainsi, la responsabilité d'application de cette politique à la gestion de ce type de fonds incombera aux clients d'Ostrum AM qui se chargera d'en assurer la bonne implémentation.

Du fait de leurs spécificités, sont exclus du périmètre d'application :

- la gestion de fonds de fonds
- la gestion indicielle

## 3. Description détaillée de la politique

### Identification des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de ses équipes d'analystes et de gestion, en charge d'actualiser et de suivre les émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion.

### Emetteurs ciblés

La présente politique cible les entreprises fabricantes et / ou productrices de produits du tabac.

### Actualisation de la liste des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette politique à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

### Date d'entrée en application

Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018, selon les éléments suivants :

- l'ensemble des fonds ouverts seront désinvestis du tabac au 30 juin 2018, exceptés les fonds les plus impactés pour lesquels, et afin de préserver l'intérêt des porteurs de part, le désinvestissement sera progressif et total à horizon 2021, tel que précisé au sein de leurs prospectus.
- Sur le marché monétaire, l'exclusion du tabac sera effective après échéance des positions détenues sur ce périmètre.

### Communication de la politique

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <sup>2</sup>
- Les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management sont diffusées largement par l'assistance clientèle aux clients de fonds dédiés et mandat pour en confirmer l'application sur ces mêmes portefeuilles

<sup>2</sup> <http://www.ostrum.com/fr-FR/nous-connaître/notre-demarche-rse/gestion-responsable/principes-d-exclusion>

Achévé de rédiger Décembre 2019.

Cette politique est susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. Elle est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management à l'adresse suivante : [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

## 4. Process de validation

### Entité propriétaire : Direction des Gestions

Prénom, nom et fonction du responsable de la procédure : Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

#### Rédaction

Prénom et nom du rédacteur de la procédure : Alix

Gentil (Dir Transformation)

Date : Novembre 2019

#### Approbation

Prénom, nom et fonction du responsable :

Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

### Commentaires et validations

#### Validation membre du Comex

##### Réalisée par

Prénom et nom : Ibrahima KOBAR

##### Date

22/01/2020

#### Commentaires

##### Réalisée par

##### Conformité

Prénom et nom : Catherine PUAUD-WALLEZ

##### Date

06/11/2019

##### Contrôle interne

Prénom et nom : Marie-France BONNIN

22/10/2019

##### Secrétariat Général

Prénom et nom : Avi CABALO

29/10/2019

#### Version

N° de version	Date de mise à jour	Commentaires
Version 1	27/01/2020	Création d'Ostrum AM

# MENTIONS LEGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif à partir de sources que la société estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue pour responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait être faite par un tiers.



[www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**Ostrum**<sup>®</sup>  
ASSET MANAGEMENT

Un affilié de  **NATIXIS**  
INVESTMENT MANAGERS